

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 315

Artikel: Année de la femme : le piège des slogans électoraux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Année de la femme : le piège des slogans électoraux

Hasard bénéfique, circonstance malheureuse, l'Année de la femme coïncide dans notre pays avec l'année du renouvellement du Parlement. Si l'on parlera assurément beaucoup de la femme suisse au long des discours préélectoraux, on court bien sûr le risque de voir les slogans se substituer aux travaux de réflexion approfondis sur la condition féminine qui devraient être au moins un des volets de l'année de la femme.

Des signes d'ores et déjà d'une certaine polarisation de l'attention sur des questions dont l'essence est fortement imprégnée d'électoralisme ? Alors que l'un des problèmes cruciaux est la situation des ouvrières face à la diminution des postes de travail, une polémique se développe, outre-Sarine particulièrement, sur l'opportunité de lancer, pour les élections d'octobre prochain, des listes exclusivement féminines. Et de souligner à longueur de colonnes dans les quotidiens la sous-représentation, réelle à l'évidence, des femmes sous la Coupole fédérale, etc., tandis que parallèlement, l'emploi féminin ne fait guère l'objet de longs examens...

Revenir à la réalité quotidienne et immédiate de la femme aujourd'hui, c'est par exemple cerner la place faite dans notre société aux femmes âgées. Les données manquent dans notre pays à ce chapitre (comme à bien d'autres qui touchent de près le 50 % de la population helvétique...), mais les autorités responsables ouest-allemandes se sont penchées dernièrement sur ces problèmes qui, outre-Rhin, prennent une importance particulière après les hécatombes de la Deuxième guerre mondiale. Les analyses menées en RFA doivent là nous être un précieux stimulant !

Quelques données statistiques tout d'abord : environ 7,4 millions de femmes en RFA, lit-on dans le document intitulé « Données et faits — La situation des femmes âgées en République fédérale d'Allemagne », soit près d'un quart de la population féminine, ont plus de soixante ans et près des deux tiers vivent seules. Les rentes

moyennes de la majorité des veuves d'employés et d'ouvriers ne sont pas suffisantes pour leur assurer une « honnête survie ».

« La situation économique particulièrement insatisfaisante de la femme âgée s'explique surtout par le fait que le système d'assurance sociale ne tient pas compte du travail de la femme dans le ménage et l'éducation des enfants » : cette thèse est largement appuyée par des chiffres.

La veuve ne touche en effet que 60 % de la rente de son mari, alors que celui-ci continue à recevoir le montant intégral de sa rente même après la mort de sa femme.

Lors du dernier congrès du Parti socialiste suisse a été soumise une déclaration politique qui insistait notamment sur les revendications suivantes, au chapitre de la condition féminine :

Profession :

- *Mise sur pied de l'infrastructure nécessaire aux femmes exerçant une profession (crèches, jardins d'enfants, foyers scolaires, etc.).*
 - *Egalité des chances dans la formation professionnelle et possibilités d'avancement.*
 - *A travail égal, salaire égal.*
 - *Création de centres de formation pour la reprise de la formation ou le recyclage.*
 - *Sécurité de l'emploi.*
-

L'éducation des enfants et la prise en charge du ménage ne sont pas considérées par les assurances sociales comme une activité professionnelle proprement dit, poursuit la documentation, « bien qu'en se chargeant de ces travaux, la femme permette à l'homme de se vouer intégralement à la vie professionnelle... »

Le Ministère des affaires sociales à Mayence estime, en se fondant sur l'économiste américain Colin Clark, que les ménagères contribuent avec

plus de 400 milliards de marks par an à la production en République fédérale. Les experts du travail en République fédérale ont calculé un salaire brut des ménagères de 1500 à 2300 marks, selon les heures supplémentaires dont il faudrait tenir compte. Le Tribunal fédéral s'est toutefois opposé à ces calculs, invoquant que les ménagères ne sont pas formées pour leur activité.

Il ressort d'une enquête effectuée par la Confédération des syndicats allemands (DGB) citée par la documentation du ministère de Mayence, que 31 % des salariées de quarante-cinq à soixante-cinq ans reprennent leur activité professionnelle pour bénéficier plus tard d'une rente personnelle. Elles restent toutefois défavorisées par rapport aux collègues masculins à cause de la période d'assurance réduite et du niveau de leurs salaires. En 1973, les gains horaires moyens des salariées étaient inférieurs de 30 % et leurs salaires moyens bruts ont été inférieurs de 40 % à ceux des collègues masculins. L'assurance-vieillesse obligatoire sanctionne d'ailleurs cet état de choses.

Les mauvaises possibilités de recyclage et la préférence donnée en général aux collègues masculins (l'âge des femmes ne doit souvent pas dépasser la trentaine) créée de nombreux obstacles aux femmes d'âge moyen désireuses de se réintègrer dans la vie professionnelle.

La documentation, enfin, attire l'attention sur la double charge que doit assumer la femme dans la vie professionnelle et au foyer familial. Selon les calculs établis par l'assurance-vieillesse, les femmes touchant une rente personnelle meurent plus tôt, à l'âge moyen de soixante-huit ans, que celles qui vivent de la rente de leur mari ou qui n'ont travaillé que de façon sporadique. (77,6 ans). Un rapide survol qui devrait inciter les spécialistes helvétiques de ces questions à l'établissement d'un programme d'action dans les délais les plus brefs. Ce serait sortir des slogans électoraux... « Le développement bouleversant montre l'urgence des problèmes de la femme dans l'économie et la société », conclut pour sa part le document allemand que nous avons brièvement résumé !